

NORVÈGE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «candidatus» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «doktorgrad», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Stipendiumsutvalget,
Kulturavdelingen,
Det Kongelige Norske
Utenriksdepartement
Oslo

PAYS-BAS:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les candidats qui ont réussi au «universitair candidaatsexamen» ou qui ont atteint un niveau de formation équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un doctorat, ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Ministerie van Onderwijs en
Wetenschappen,
Afdeling Internationale
Betrekkingen
Nieuwe Uitleg 1
's Gravenhage.

POLOGNE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «Magister» ou d'un diplôme équivalent. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «Doktorat», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Ministère de la science, de l'en-
seignement supérieur et de la
technologie
6-8 rue Miodawa
00-251 Varsovie.

PORTUGAL:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une «licenciatura» ou d'un «diploma». Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.